



# Infos retraités

Encart joint à Fenêtres sur cours N° 452

## Retraités déterminés

*Dossier*

## Situation des retraités

Novembre 2018



### Sport

**Dans la vie de Jean-Marcel, le sport a toujours été très présent. La retraite venue, il a rejoint l'Association Sportive des Retraités Yonnais (Vendée).**

**Après une formation d'animateur délivrée par la Fédération Française de la Retraite Sportive, il encadre un groupe de pongistes.**

#### Enfin du temps

Comme sans doute pour bien d'autres personnes arrivant à la retraite, souffler et mettre de côté les contraintes de la vie professionnelle me sont apparus nécessaires. Depuis toujours, je m'étais occupé de mes élèves puis de leurs enseignants, de jeunes pratiquants sportifs et de leur club. Il était l'heure de m'occuper un peu de moi. Je me suis engagé dans la pratique du tennis de table au sein de l'association locale de retraités, une activité adaptée à mes problèmes physiques du moment et délaissée plus jeune pour d'autres sports. Ainsi, je retrouvais des sensations oubliées et progressais même dans cette pratique ludique et conviviale.

#### L'effet boomerang

Très vite on m'interrogea sur ma pratique professionnelle antérieure. Que cachait le terme mystérieux de « conseiller pédagogique en Éducation Physique et Sportive » ? Mettre des personnes en situations sportives d'apprentissage, organiser une rencontre, un tournoi... Comme le nez au milieu de la figure ou une balle blanche sur le côté rouge d'une raquette de ping-pong, mon profil intéressait l'association ! On m'incita donc à

« donner un coup de main ». Deux ans plus tard, après une formation, l'effet boomerang de ma pratique professionnelle me revenait à la figure et me propulsait à l'encadrement.

#### Bien des découvertes

Dans ce nouveau rôle, j'ai pris conscience des enjeux et des attentes liés à ce nouveau statut. Je n'avais pas mesuré combien des hommes et des femmes peuvent attendre ces rendez-vous non seulement pour entretenir une forme physique maximale et une humeur remontée au ludisme et à l'humour, mais aussi parfois pour répondre à la solitude de la retraite, ou encore pour oublier quelque temps un cadre familial douloureux. Le sourire, l'amabilité et la bienveillance sont des valeurs qui prennent alors un sens des plus concrets. J'ai appris à rencontrer, écouter et partager, pour le plaisir du jeu, en dehors des cadres sociaux habituels. J'ai appris à prendre du plaisir à faire jouer les « adversaires » en respectant leur différence, leurs capacités et leurs limites. Voir que ce que l'on sait peut encore être transmis est valorisant. J'observe avec plaisir les personnes qui progressent (oui c'est encore possible à la retraite !). Je regarde avec respect celles que le poids des années contraint à se ménager quelque peu. Je suis admiratif de l'élan qui est le leur. Elles invitent souvent mes réflexions sur le vieillissement. Chaque mois, une rencontre avec des personnes en situation de handicap mental ou psychique permet à notre groupe d'entrer en relation avec des joueurs et joueuses qui peuvent être très performants. De telles rencontres modifient le regard sur ce public et le handicap en général, et le rendent tellement positif. L'implication au cœur de la vie associative des retraités locaux m'a permis de constater (avec étonnement !) à quel point des retraités pouvaient encore donner de leur personne et de leur temps pour le bien de tous. »

Pour jouer ainsi de l'effet boomerang, notre pongiste possède, on l'a compris, bien plus qu'une belle technique !

● **Propos recueillis par Claude RIVÉ.**

« Pour le bien de tous »





## Stupéfiant !

## Sommaire

### Dans mon association

02 > Sport

### Actu

04 > Essorés, pressurés ... mais déterminés !

Pas de plan pauvreté pour les retraités

05 > Taxe d'habitation et finances locales

06 > Prise en charge de la perte d'autonomie : Il faut peser dans le débat !

### Dossier

07 > Le retour d'une insécurité massive

08 > Les régimes de retraite ne sont pas « dans le rouge »

09 > Pensions, allocation...

Au-delà des mots, un choix de société

10 > Éclairer la marée grise.

### Actu

11 > Pensions de réversion : un droit à préserver

12 > Saignée sur les pensions...

### Pour vos papilles

13 > Le Beaujolais

### Sortir et découvrir

14 - 15 > Jeux de lumière

### 3 questions à...

16 > Nuit de cauchemar dans l'Aude

#### Encart joint à Fenêtre sur cours n° 452

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités

**Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC**

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr

**Directeur de publication : Régis Metzger**

**Rédaction : Joël Chenet, Olivier Kosc, Jacques Lecoffre, Marc Le Disert, Bernard Lioure, Gilberte Mandon, Deny Nonnet, Claude Rivé**

**Conception graphique et mise en page : Beyowi**

**Impression : Rivaton – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S**

La colère des retraités ne faiblit pas. Elle s'affirme et grandit. Les mobilisations des 3, 9 et 18 octobre, l'élargissement de l'arc unitaire le 18 à d'autres syndicats ou associations de retraités confirment que la dégradation forte du pouvoir d'achat est devenue insupportable pour beaucoup.

Emmanuel Macron et son gouvernement ne veulent pas entendre cette colère. Pire, le président de la république en déclarant devant le congrès de Versailles « La retraite n'est pas un droit auquel on a cotisé toute sa vie, la retraite est ce que les actifs payent pour les retraités » veut réduire à néant soixante-dix ans de conquête sociale sur les retraites, effacer le lien fort entre retraite et travail. C'est inacceptable.

La première traduction de cette volonté vient d'être votée dans le budget de la Sécurité sociale pour 2 019. Les pensions et retraites sont devenues des allocations. La loi supprime tout lien avec l'évolution des prix ou des salaires. Le 0,3 % pour 2019 et 2020, très en deçà de l'inflation, relève d'un arbitraire complet. À court et moyen terme c'est un appauvrissement généralisé des retraités, un choix pour inciter les « actifs » à rechercher des solutions individuelles pour pallier la disparition de garanties solidaires collectives.

L'ensemble du « groupe des neuf » refuse ces perspectives et appelle à poursuivre les actions sous des formes diverses dans les prochaines semaines afin d'élargir la mobilisation pour une grande initiative nationale au printemps. Dans le même temps il cherchera à amplifier et renforcer les liens avec les organisations présentes lors des mobilisations du 18 octobre.

Le gouvernement ne doit pas compter sur la résignation des retraités. Stupéfiant ?

Pour rejeter les dégradations actuelles et imposer d'autres choix de politique sociale leur action est nécessaire.

● Joël CHENET

Le groupe des neuf c'est l'union de 9 organisations nationales de retraités : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA, LSR et bien sûr FSU.

## Essorés, pressurés... mais déterminés !



La succession des journées d'action des retraités a marqué les premières semaines de cet automne 2018. L'appel du « groupe des neuf » à battre le pavé les 3 et 18 octobre, comme celui de la FSU, de la CGT, de Solidaires et de FO à manifester avec les actifs le 9, ont confirmé que le mouvement des retraités participe d'une lame de fond. Le 3 octobre, cinq cent mille pétitions remises, le 18, plus d'une centaine de manifestations dans toute la France : plus de 15 000 manifestants à Paris, plus de 1 000 à Tours, plus de 1 500 à Lyon, 1 000 à Mulhouse... De plus, le mouvement, à l'occasion de cette journée, s'est élargi. L'UNSA, les quatre organisations du pôle des retraités, trois syndicats agricoles, les retraités du commerce ont rejoint l'appel. C'est la démonstration que la colère des retraités ne faiblit pas. Nul doute que les retraités

sont décidés à préserver ce qu'une vie de travail leur a permis de gagner. Ils rejettent, comme les actifs, la vision que le président de la République a de la retraite qui pour lui « [...] n'est pas un droit auquel on a cotisé toute sa vie, la retraite est ce que les actifs paient pour les retraités ». C'est là une vision qui bouscule soixante-dix ans de progrès et de luttes sociales. Cette vision remet en cause le pacte social solidaire intergénérationnel. Chacun cotise aujourd'hui mais l'État est garant qu'une fois l'activité terminée les droits acquis permettront de percevoir une retraite. Pour les retraités cette vision a une première conséquence : les pensions dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) qui vient d'être voté sont assimilées à une allocation, comme l'allocation adulte handicapé, l'allocation logement, l'allocation de parent isolé... toutes relevées de 0,3 %. Non, assurément non, les pensions de retraite ne peuvent être assimilées à une allocation sociale ! L'heure est à la poursuite de l'action. Le « groupe des neuf » soumet la proposition d'une initiative d'ampleur nationale au cours du premier trimestre 2019.

D'ici là, pas une semaine sans action ! Toutes les initiatives — réunions publiques, distribution de tracts ; lettres, rassemblement... — résonneront aux oreilles du gouvernement qui reste sourd aux revendications. Pas indéfiniment.

● Marc LE DISERT.

## Pas de plan pauvreté pour les retraités

Le plan de lutte de l'État contre la pauvreté génère colère et déception chez nombre d'associations et de syndicats qui redoutent une dégradation de la situation des plus démunis. Devant un parterre d'institutionnels et d'associatifs, derrière un bandeau proclamant « Faire plus pour ceux qui ont moins », le président de la République a déroulé ses mesures de lutte contre la pauvreté. D'un montant global de huit milliards d'euros sur quatre ans, ce plan permettra-t-il d'éradiquer la pauvreté ? À voir. En attendant, il y a urgence. Dans son dernier baromètre annuel, le Secours populaire indique que « l'intensification de la pauvreté en France poursuit une tendance inquiétante ».

### Pognon de dingue

En 2016, l'Institut national de la statistique (Insee) estimait à 14 % la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit moins de 1 015 euros par mois pour une personne isolée. Les catégories les plus touchées sont les chômeurs (38,3 %), les moins de 18 ans (19,8 %), et les retraités (10 %). La part des salariés atteint, elle, 6,4 %. Au total, les aides sociales représentent 70 milliards d'euros. Un « pognon de dingue », comme le prétend le président de la République ?

Pas vraiment. D'autant que, selon Mathias André, chargé d'études à l'Insee, sans prélèvements ni prestations, le taux de pauvreté s'établirait à 23 % au lieu de 14 %. Dire que les

minima sociaux et les aides ont un impact majeur sur la réduction de la pauvreté n'a donc rien d'exagéré.

### Et les retraités ?

Le plan ignore les retraités dont un million est en situation de pauvreté. L'annonce d'une réflexion sur la refonte des minima sociaux sera-t-elle l'occasion de sortir ces personnes d'un minimum vieillesse sous le seuil de pauvreté ? On peut craindre de nouvelles déceptions et colères.

● Marc LE DISERT.



# Taxe d'habitation et finances locales



**Infos Retraités a sollicité Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff, pour connaître son appréciation sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation. Elle a bien voulu répondre à trois questions.**

## **Réforme de la taxe d'habitation : quel impact sur les finances et les services publics de la collectivité ?**

L'exonération de la taxe d'habitation, annoncée pendant sa campagne par Emmanuel Macron, coupe un lien qui unissait les citoyens à l'action municipale. Sa réforme est certes nécessaire, afin de la rendre plus juste, c'est-à-dire proportionnée aux revenus de celles et ceux qui la payent – mais sa disparition est un choix politique qui désinvestit le rapport de proximité qu'entretiennent les citoyens et le service public.

Il a été promis aux communes que cette exonération serait compensée à l'euro près par l'État, mais la confiance que nous pouvons raisonnablement avoir dans sa parole a été plusieurs fois découragée ces dernières années, et tout porte à croire que sa frénésie de « contractualisation » avec les collectivités locales se fera au détriment de ces dernières.

## **L'autonomie financière de la collectivité sera-t-elle garantie ?**

Les promesses sont-elles une garantie suffisante ? L'exemple récent des baisses de dotation de l'État incite les communes à la plus grande méfiance... d'autant que la libre administration des communes, qui est un principe fondamental et une garantie démocratique, s'est brisée sur la réalité des transferts de compétences aux Territoires nouvellement créés, et je crains que ce mouvement aille en s'amplifiant, éloignant chaque jour un peu plus les citoyens et citoyennes des espaces de décisions publiques.

## **Les inégalités territoriales ne risquent-elles pas de s'aggraver ?**

C'est la menace qui pèse sur nous toutes et tous, lorsque les centres de pouvoirs n'entretiennent plus de proximité avec les citoyennes et citoyens. De plus en plus les maires sont responsables de tout, mais ne décident plus de rien ! La « métropolisation » a été justement présentée comme un outil permettant d'harmoniser le développement des territoires. On est aujourd'hui loin du compte, et les communes, qui doivent être en première ligne pour traiter des inégalités sociales, sont pillées de leurs ressources.

● **Propos recueillis par Marc LE DISERT.**

## – Biblio –

« À son image »  
Jérôme Ferrari



Le dernier roman de Jérôme Ferrari touche le cœur et l'âme...

Son « Sermon sur la chute de Rome » ainsi que son « Principe » avaient déjà, en leur temps, ébloui mes journées de lectrice aux aguets. *À son image*, roman en forme d'oraison funèbre, est une splendeur.

Il nous invite à découvrir la vie d'une jeune photographe de presse qui meurt dès les premières pages sur les routes corses. Plusieurs hommes partagent sa vie, son parrain, prêtre chargé de célébrer ses obsèques, son compagnon militant nationaliste, un légionnaire rencontré pendant la guerre en ex-Yougoslavie. Parallèlement, une histoire de photoreportage de guerre couvrant les conflits du XXe siècle, vient s'insérer intelligemment dans cette histoire.

Ainsi Rista M., Gaston C., Donald Mc-C., Kevin C. ont photographié la guerre, leurs photos « qui ne devraient pas exister » sont pourtant bien là et nous laissent des traces, des accumulations de « preuves ». Mais ces visions morbides ou mortuaires ont-elles changé le cours des événements, n'ont-elles suscité qu'horreur ou compassion ?

J. Ferrari nous entraîne à méditer avec lui sur la fascination trouble de la guerre et l'inefficacité des images à la combattre. Un grand livre sur l'impuissance des images à changer notre monde. À découvrir très vite.

● **Françoise CÉLÉRIER-ECHEVERRIA.**

# Prise en charge de la perte d'autonomie : Il faut peser dans le débat !

Le gouvernement a désigné Dominique Libaut, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, pour « mener une réflexion et des consultations sur la prise en charge de la perte d'autonomie ». Elles devraient aboutir à des propositions fin janvier 2019 pour préparer un prochain projet de loi (1).

Sans attendre, le « groupe des neuf », dont la FSU, vient de préciser ses propositions par une saisine du Conseil de l'Âge, qui devrait être rapidement auditionné.

Les Neuf font en effet les constats que, face aux risques de la perte d'autonomie, les montants de l'APA (2) sont insuffisants, que les disparités entre les départements dans l'attribution des aides, la complexité des réglementations et la multiplicité des dispositifs sont très importantes, et que le reste à charge pour une majorité de personnes et des familles est trop lourd. Ils considèrent que pour l'essentiel les mesures prises jusqu'alors reposent soit sur les salariés (journée de solidarité) soit sur les retraités (CASA).

Ils dénoncent la volonté des pouvoirs publics de favoriser les intérêts privés et la recherche du profit en considérant ce risque comme individuel et relevant d'une couverture personnelle confiée aux assurances et aux complémentaires santé.

La prise en charge de la perte d'autonomie tout au long de la vie devrait, au contraire renforcer le rôle de la Sécurité sociale. Quatre revendications essentielles figurent dans cette synthèse

présentée le 25 septembre dernier :

- La couverture de la perte d'autonomie par la loi, de la naissance à la mort, ce qui implique la suppression de toute barrière d'âge ;
- La mise en place d'une prestation légale et opposable dans le cadre de l'assurance maladie de la Sécurité sociale ;
- Le financement par une cotisation de Sécurité sociale patronale et salariale ;
- La gestion dans le cadre de l'assurance maladie et des missions dévolues à la CNSA (3).

Face aux orientations du gouvernement, aux appétits des lobbies et contraintes du calendrier, il faut souligner la pertinence d'une telle contribution unitaire des principales organisations syndicales et associatives de retraités. Elle doit servir de point d'appui dans les interventions pour mieux faire mesurer les enjeux « pour une prise en charge solidaire, collective et égalitaire de la perte d'autonomie ».

● Deny NONNET.

(1) La consultation devrait prendre la forme « d'ateliers ouverts » et de contributions via le site [make.org](http://make.org).

(2) APA : Allocation personnalisée d'autonomie.

(3) CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

## 3 QUESTIONS À...

### Quel bilan tirer après deux années de fonctionnement du Haut Conseil de l'Enfance, de la Famille et de l'Âge ?

Le HCEFA fonctionne en trois conseils spécialisés dont le Conseil de l'Âge. Ce dernier a déjà rendu un premier avis le 1er décembre 2017 sur un rapport concernant « la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants ». Il a également vocation à faire le bilan des CDCA. Enfin, le HCA doit répondre rapidement à la saisine de la ministre sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030.

### Face à cette « usine à gaz », comment intervenir dans une telle instance ?

Les obstacles tiennent au nombre important des membres du conseil et surtout du déséquilibre numérique au détriment des organisations de retraités ! Grâce à son travail unitaire, le groupe des 9 (dont la FSU) réussit à se faire entendre. Aussi, ses interventions ont permis d'introduire dans l'avis la notion de financement public indispensable et de service public garant d'égalité sur tout le territoire. Son travail actif a eu pour conséquence de faire avancer la revendication de la suppression du reste à charge par le recours à la Sécurité sociale.

### Quelle responsabilité nouvelle du HCA avec l'annonce de la loi sur le financement de l'autonomie ?

Le Haut Conseil a décidé, sur proposition du groupe des 9, d'anticiper la loi par une contribution spécifique et d'auditionner Dominique Libault, chargé d'élaborer le projet. Pour le groupe des 9, il s'agit de montrer que le financement à 100 % par la Sécurité sociale est possible et de s'opposer à tout recours à une complémentaire obligatoire (mutuelle, institution de prévoyance en assurance privée...) forcément porteuse d'inégalité. La propagande mensongère autour du reste à charge zéro pour les lunettes, appareils auditifs et soins dentaires nous impose d'être vigilants ! En dehors du conseil, la FSU et le « groupe des neuf » se mobiliseront évidemment pour une loi conforme à leurs principes.



Marylène CAHOUE,  
représentante de la FSU au  
Haut Conseil de l'Âge.

● Propos recueillis par Joël CHENET.



Dossier réalisé par Joël CHENET, Jacques LECOFFRE, Bernard LIOURE, Marc LE DISERT

## *Le retour d'une insécurité massive*

**Le contrat intergénérationnel est fragile. Il repose sur un consensus et sur la confiance. Les efforts fournis aujourd'hui pour assurer les pensions de retraite ne sont acceptés par la population active que si elle sait qu'une fois la vie professionnelle terminée elle aussi recevra de quoi assurer son niveau de vie, pourra se soigner, vivre décemment sa « troisième vie ».**

En déclarant devant le congrès : « La priorité de l'année [...] est simple: nous devons construire l'État providence du XXI<sup>e</sup> siècle : émancipateur, universel, efficace, responsabilisant », Emmanuel Macron livrait le fond de sa politique : déconstruire les politiques sociales mises en place depuis un siècle destinée à permettre aux citoyens une « sécurité sociale solidaire, collective » pour faire face aux aléas de la vie : chômage, maladie, retraite, maternité...

Il suffit de suivre son programme : loi travail, mise en cause du statut de la Fonction publique, santé... au total plusieurs milliards d'euros confisqués aux politiques sociales pour être

transférés vers les entreprises et les plus riches.

Les retraités ne sont pas épargnés. Les dernières mesures en rajoutent aux effets de celles des gouvernements précédents. CASA, fin de la demi-part veuve et veuf, fiscalisation des bonifications pour enfant, gel des pensions.

Pour les retraités, les réformes sont déjà en œuvre. La plus significative est la fin d'un droit à pension de retraite, évoluant pour permettre le maintien du pouvoir d'achat, en simple allocation. Mais d'autres mesures sont en débat : suppléments familiaux, pensions de réversion.

Le gouvernement, au nom d'un

dialogue social qui n'en est pas un, joue la montre. Il veut laisser passer les élections européennes avant de faire connaître ses décisions à l'ensemble des Français. Malgré des incertitudes qui demeurent, des choix se dessinent pour un régime par point universel pour les retraites. Des interrogations fortes existent sur les pensions de réversion, la revalorisation annuelle des retraites, des suppléments pour enfants.

Emmanuel Macron, qui veut se rapprocher de l'Église, devrait méditer cette réflexion de Saint Augustin « Où il n'y a point de justice, il n'y a point de République. »

Dans le dossier qui suit nous essaierons de donner les éléments connus afin que chacune, chacun soit acteur et en mesure d'intervenir.



## Régimes de retraite, le gouffre ?

### Les régimes de retraite ne sont pas « dans le rouge »

Contrairement à une idée reçue, les régimes de retraite ne sont pas « dans le rouge ». Les cotisations salariales et patronales collectées sont supérieures aux pensions versées. Le danger est plus à rechercher du côté du pouvoir d'achat des retraités : le seul effet des réformes passées va conduire à un effondrement annoncé des pensions : le taux de remplacement de celles-ci, c'est-à-dire le pourcentage du salaire que représente la retraite, passerait d'une moyenne de 51,2 % actuellement à une fourchette se situant entre 40,1 % à 32,5 % selon le contexte.

### Un financement pour 30 ans

L'avalanche de réformes régressives imposées depuis 1987 (1) a fait diminuer de 20 % le niveau des pensions actuelles. Cela représente 7 points de PIB (2) « économisés » sur le dos des retraités selon Yannick Moreau, présidente du Comité de pilotage des retraites ! Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) qui élabore des scénarii sur l'évolution des régimes de retraites estime que ces dernières sont financées pour les 30 années à venir — avec des variantes selon l'évolution de la croissance, du chômage, etc. La part de la richesse nationale aujourd'hui consacrée au paiement des retraites est de 13,8 %. D'ici 2 070, si faire des prévisions à une telle échéance peut avoir un sens (3), la part de PIB consacrée aux retraites se situerait dans une « fourchette » allant de 14,4 % et 11,6 %, alors que le nombre de retraité.es va sensiblement s'accroître ! Du point de vue des économistes, nous sommes donc très loin d'un embrasement du système de retraites français qui serait au bord d'un « gouffre abyssal » de non-financement... Actuellement, non seulement les régimes de retraites ne sont pas déficitaires, mais dans bien des cas, ils sont excédentaires : la CNAV, régime général qui sert

plus de 13 millions de pensions est excédentaire de 1,797 milliard en 2017. Cette situation est également vraie dans les Fonctions publiques : +1,917 million d'euros pour la Fonction publique d'État civile pour 2016 (4), 1,253 million pour la CNRA (Caisse nationale des retraites des agents de collectivités locales) qui paie les pensions des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Les régimes de retraite disposent de 128,9 milliards de réserves... sur lesquels louchent avec gourmandise nos gouvernants.

### Urgence de la réforme ?

En conséquence, tous les observateurs le reconnaissent : la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron ne correspond à aucune obligation, ni à aucune urgence, mais bien à une volonté politique de changer le paradigme d'un système solidaire. La transformation radicale de la « pension » en « allocation de subsistance » comme inclus dans le PLFSS adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, entre dans cette même logique. Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire de la réforme des retraites affirmait d'ailleurs lui-même que « la réforme des retraites à laquelle nous travaillons n'est pas une simple réforme budgétaire ou technique, mais un projet politique et de société. Elle amène à réfléchir à notre système de protection sociale [...] ».

(1) Séguin, Balladur, Fillon, Woerth, Ayrault.

(2) PIB : richesse nationale.

(3) Faire une prévision à échéance de 2 070 revient à considérer qu'il aurait été possible de prédire l'état actuel du système de retraites au moment où une personne âgée de 70 ans en 2018 passait le bac...

(4) Derniers chiffres connus.



# Pensions, allocation... Au-delà des mots, un choix de société

Dans le budget de la Sécurité sociale voté en première lecture par l'Assemblée nationale, une modification est quasi passée inaperçue des commentateurs et médias : la transformation des pensions en « allocation de subsistance ». Si le Sénat confirme ce vote, les droits à pensions seront transformés et deviendront une simple prestation sociale comme le sont divers dispositifs : allocations familiales, APL... Comme toutes les aides leur évolution ne sera plus soumise à un dispositif législatif : indexation sur les prix ou les salaires comme le revendique le « groupe des neuf » mais à un choix budgétaire lié à la situation économique.

## Un changement profond

La décision du gouvernement de ne revaloriser les pensions que de 0,3 % en 2 019 et 2 020 entre dans cette logique. Elle est mortifère pour l'avenir des retraites et des pensions. Les pensions d'aujourd'hui sont payées par les cotisations des actifs. Tous seront des retraités demain. L'acceptation de ce dispositif de répartition fonctionne car en cotisant pendant leur activité, un contrat social explicite leur garantit que l'heure de la retraite venue, ils bénéficieront à leur tour d'une pension liée au salaire perçu pendant leurs années d'activité. C'est un investissement pour leur avenir, l'assurance de ressources. Si cette confiance, ce pacte sur l'avenir disparaît les salariés actifs s'interrogeront légitimement sur la pertinence des cotisations qu'ils versent chaque mois. Transformer les pensions en « allocation de subsistance » n'est pas qu'une affaire de vocabulaire, c'est un changement profond de logiciel. La tentation sera de préserver leur pouvoir d'achat à la retraite et pour cela, d'investir soit dans des retraites

par capitalisation, soit dans d'autres produits (immobilier par exemple). Les pressions seront fortes pour réduire les cotisations. Les entreprises feront de même au nom de la compétitivité... discours déjà présent dans le débat public.

## Retour en arrière

Au final c'est la conception de la répartition, pilier des choix solidaires, qui sera mis en cause. C'est bien un choix de société qui est à l'œuvre. Un retour en arrière de soixante-dix ans aux conséquences multiples. Un choix conduisant des millions de retraités à la précarité voire à la pauvreté. C'est un modèle libéral de protection sociale qui se dessine et que l'on peut résumer ainsi : un plancher d'aide — équivalent au minimum vieillesse — complété par des choix personnels de placement pour ceux qui le peuvent ou le maintien dans un emploi peu rémunéré comme aux USA. Notre modèle social est en péril. Les prochains mois devront voir se mobiliser l'ensemble des forces sociales pour rejeter ce retour en arrière.

## Quelques points de repère sur les retraites <sup>(1)</sup>

### Nombre de retraités

Fin 2016, il y avait 16,1 millions de retraités de droit direct (qui ont cotisé) vivant en France ou à l'étranger relevant d'au moins un régime de retraite français, soit 149 000 de plus que l'année précédente. Ce nombre est porté à 17,2 millions si on l'élargit aux bénéficiaires de pensions de réversion (de droits dérivés).

### Les pensions « en général »

Pension moyenne brute tous régimes de droit direct : 1 389 euros bruts mensuels. La pension de droit direct des femmes (1 065 €) est inférieure de 39 % en moyenne à celle des hommes (1 739 €). Après l'ajout des droits dérivés, l'écart de pension s'établit alors à 25 %.

### Part des retraites

Les retraites représentent 308 milliards. Les 25 % de la population que sont les retraités perçoivent 13,8 % du PIB au titre de leurs pensions.

### Les pensions des fonctionnaires

Fonction publique d'État civile : 2 158 €  
Militaires : 1 727 €  
Fonction publique territoriale : 1 274 €  
Fonction publique hospitalière : 1 410 €

### Les nouveaux fonctionnaires retraités partis en 2016

Fonction publique d'État civile : 2 225 €  
Enseignants 1er degré : 2 202 €  
Enseignants 2nd degré : 2 502 €  
Militaires : 1 633 €  
Fonction publique territoriale : 1 255 €  
Fonction publique hospitalière : 1 526 €

Dans la Fonction publique d'État civile 30 % des pensions sont surcotées (+ 290 € en moyenne). 13 % des pensions sont décotées de 166 € en moyenne (31,1 % dans le 1er degré, 17 % dans le second).

### Les pensions des fonctionnaires

En 1 990 l'âge de départ à la retraite était de 62 ans dans le privé contre 62 ans 5 mois en 2 016 (+ 5 mois) et de 57 ans 5 mois dans le public en 1 990 contre 61 ans 2 mois (+ 3 ans 9 mois). Les taux de liquidation (2) sont de 68,8 % dans la FPE civile, de 53,3 % dans la territoriale et 61,5 % dans l'hospitalière.

(1) Les dernières données « consolidées » sont celles de 2016. Elles émanent de la DREES, des « Jaunes du Budget » et du « Bilan social du ministère de l'Éducation nationale » accessibles sur Internet.

(2) pourcentage du salaire que représente la retraite.

## Éclairer la marée grise

En France, certains semblent faire une obsession de la « marée grise » qui symboliserait l'augmentation du nombre des « vieux » et de leur pourcentage dans la population. Une alarme fort irrationnelle ! D'abord parce qu'à 60 ans, âge fixé comme début de la vieillesse, nous savons tous, que nous ne sommes pas vieux. Ensuite parce que, dans la France des années 2030-2050, au moment où culminera le nombre des « personnes âgées », il y aura à peu près autant de personnes de moins de 45 ans que de personnes de plus de 45 ans, et pas plus de personnes de plus de 70 ans que de personnes de moins de 30 ans.

Comment expliquer alors qu'à la suite du journal Le Monde qui affirmait en 1997 « avec la génération du baby-boom qui a maintenant dépassé la quarantaine, les « vieux » sont en passe de devenir majoritaires en France », cette antienne soit reprise régulièrement dans les médias contre toute réalité et exposée comme une menace sur l'avenir ? Comme dans les propos de J. Dupâquier, ancien directeur de l'INED : « la France de demain sera un pays de vieillards » et « ressemblera beaucoup plus à un hospice qu'à un Gymnase Club ».

D'autant qu'une fois posée la menace démographique, s'enchaînent d'autres discours inquiétants sur le poids des « vieux » auquel il faut trouver parade.

L'argument de la charge économique est largement utilisé comme dans Ouest-France : « Impôts locaux toujours plus hauts, la faute au social et à l'autonomie des personnes âgées » ou dans les propos de H. de Jovenel : « Force est de constater que la consommation médicale augmente avec l'âge. Or, notre masse financière est limitée. Nous ne pouvons pas à la fois faire des prothèses osseuses sur des personnes âgées et, en même temps, développer des services pour des enfants en bas âge, faire des opérations sur les actifs. Nous sommes obligés de choisir ».

L'influence politique des « vieux » est également avancée pour justifier une vision singulière de la citoyenneté, allant jusqu'à imaginer une restriction de la participation à la vie citoyenne. Le philosophe Yves Michaud suggère : « On sait très bien que le vieillissement de la population encourage des votes conservateurs, pour la sécurité, pour les hôpitaux et la santé. [Il faut donc] se poser la question d'une fin de la vie citoyenne. » Martin Hirsch l'exprime autrement : « Il faut donner autant de voix qu'on a d'années d'espérance de vie ».

Le ressort utilisé est toujours celui des oppositions générationnelles alors que le défi posé par l'allongement de la vie est au contraire de concevoir une société qui en fasse une conquête heureuse pour tous.

## Indexation des pensions sur les salaires

La revendication du retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen a été portée dans toutes les actions lancées par la FSU et le « groupe des neuf ». L'indexation sur les prix à la place des salaires influe en effet dans le privé depuis 1993 sur le niveau de la pension au moment de la liquidation et pour tous (depuis 2004 dans la Fonction publique) sur l'évolution des pensions. Parmi les mesures régressives imposées par les réformes des retraites, l'indexation sur les prix est reconnue comme le levier majeur de la baisse des dépenses pour les pensions. L'indexation sur l'évolution du salaire moyen permettrait de résister au décrochage programmé du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs en restituant à la pension sa fonction de rémunération continuée du travail. C'est l'une des raisons de la solidarité des retraités avec les fonctionnaires et tous les salariés pour le développement d'emplois qualifiés et la revalorisation des salaires. Le bilan de ces érosions cumulées s'évalue à 20 % de perte de pouvoir d'achat en douze ans, sans compter l'augmentation de la CSG. Voilà qui appelle à rester mobilisés contre les mesures qui veulent transformer la retraite en simple assistance au mépris des droits conquis et de la cohésion sociale.



# Pensions de réversion : un droit à préserver

**Près de 17 millions de retraités en 2017 en France aujourd'hui, soit un quart de la population. Et un paradoxe qui interpelle : alors que les retraités participent largement au fonctionnement de la société, y tiennent une place sociale, économique, citoyenne leur place n'est pas reconnue !**

Les pensions de réversion mises en place à partir des années vingt sont mises sur la sellette par le gouvernement.

Au fil du temps les divers dispositifs (voir tableau) sont devenus complexes. Une veuve, un veuf avec les mobilités familiales et professionnelles actuelles peut relever de plusieurs systèmes avec des règles différentes. Pour la majorité gouvernementale l'enjeu n'est pas social mais économique. 35 milliards, soit 14 % des dépenses totales de retraite sont consacrées aux pensions de réversion. 4,4 millions de retraités (90 % sont des femmes) la perçoivent. 600 000 n'ont que cette pension pour vivre. Dispositif social permettant de réduire l'inégalité de pensions entre hommes et femmes qui de 40 % tombe à 25 % grâce à la pension de réversion, dont le montant moyen est de 900 €. La Fonction publique civile de l'État est elle aussi concernée. Elle compte 547 226 bénéficiaires dont 310 266 femmes. Le gouvernement n'est pas seul sur ce dossier. La Cour des comptes propose par exemple d'harmoniser tous les régimes en alignant tous les dispositifs sur le régime général... ce qui exclurait la quasi-totalité des fonctionnaires et des cadres de ce dispositif en introduisant une clause de ressources.

## Un grand flou

Pour l'instant un grand flou est entretenu. Christophe Castaner, Édouard Philippe et Agnès Buzyn ont multiplié les déclarations contradictoires : réversion réservée aux femmes n'ayant pas travaillé pour l'un, tout est sur la table pour un autre, Emmanuel Macron affirmant pour sa part « qu'aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer... ». La mise en place voulue par le gouvernement d'un « régime universel de retraite » amènera une transformation majeure des dispositifs de réversion.

## Plusieurs pistes existent :

- Supprimer toute réversion sauf pour les veuves/veufs sans emploi.

Une sorte de minimum vieillesse « universel » sans tenir compte des droits acquis à la retraite par le conjoint décédé.

- Instaurer un plafond de ressources pour tous.
- Considérer l'acquisition des droits à pension comme une acquisition commune des couples (le splitting) conduisant à un mécanisme de partage des droits entre époux au moment de la retraite.
- Garantir un niveau de ressources (chiffre évoqué : 60 %) au conjoint survivant.

## Contenir les dépenses

La volonté du gouvernement est de « contenir les dépenses » en deçà du niveau actuel. Il y aura sans doute quelques gagnants mais surtout beaucoup de perdants notamment parmi nos collègues si les projets du gouvernement se concrétisent. Dans le document de synthèse remis aux partenaires sociaux, la problématique de la réversion est abordée en deux phrases : « Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint. », phrase sibylline qui apporte, en l'état, peu de réponses concrètes.

Cela veut-il dire que le gouvernement a déjà fait un choix ? Les prochaines semaines seront décisives. Le mouvement syndical et social devra faire preuve de vigilance et d'initiative pour préserver la pension de réversion.

● Joël CHENET.

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DISPOSITIONS ACTUELLES.

|                   | Taux | Âge minimum                     | Condition de ressource              | Limite ressources    | Monant réversion | Re-mariage |
|-------------------|------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------|------------|
| Régime de base    | 54 % | 55 ans                          | Oui                                 | 1 721 € mensuels (1) | 894 € maximum    | Oui        |
| Arrco             | 60 % | 55 ans                          | Non                                 | Non                  |                  | Oui        |
| Agirc             | 60 % | 60 ans (2)                      | Non                                 | Non                  |                  | Oui        |
| Fonction publique | 50 % | Pas de condition d'âge          | Non (3)                             | Non                  |                  | Non        |
| RAFP              | 50 % | Pas de condition d'âge          | Non                                 | Non                  |                  | Non        |
| MSA (*)           | 54 % | 55 ans (51 si décès avant 2009) | Oui<br>Condition de mariage : 2 ans | 1 692 €              |                  | Oui        |

(1) 2 740 € pour un couple.

(2) Harmonisé à 55 ans en 2019.

(3) Il existe des conditions de durée de mariage, d'enfants ou non, de mariage avant ou après la retraite :

- Un ou plusieurs enfants issus de ce mariage.

- Mariage au moins 4 ans, la durée du pacs avant ce mariage est prise en compte.

- Mariage célébré 2 ans avant la mise en retraite.

(4) Depuis le 1er janvier 2010, la retraite de réversion est majorée de 11,1 %, si : l'âge de la retraite à taux plein est atteint — Vous avez fait valoir tous vos droits à retraite — Le total des retraites ne dépasse pas un certain plafond de ressources.

# Saignée sur les pensions...

Les retraités sont en colère : leur pouvoir d'achat est en berne. Les prix flambent (1), de nombreuses taxes augmentent, de nouvelles sont en préparation (2) alors que les pensions régressent. 2 018 a démarré sous le sceau d'une augmentation injuste de + 1,7 point de la CSG pour la grande majorité des retraités. La prévision d'inflation « en moyenne » pour l'année est de l'ordre de 1,9 %. Les pensions étant « gelées », ce sont 3,6 % de perte. Rapporté par exemple à la pension moyenne des enseignants du 1er degré partis en retraite l'an passé (2 202 € bruts) cela représente près de 80 € de perte mensuelle. Le chef de l'État qui a eu l'impudence de remercier les retraités après les avoir détroussés leur promet de sombres lendemains. Abandonnant toute règle d'indexation, le gouvernement annonce arbitrairement +0,3 % d'augmentation pour 2019 et 2020. Si l'on considère que les prix augmentent en moyenne de 1,5 % chaque année prochaine, cela représente au final 66 € de perte mensuelle supplémentaire.

Total : 146 € X 12 = 1 740 € par an pris dans la poche des retraités !

Ces ponctions sont sans précédent.

Les communicants, les membres du gouvernement tentent de masquer leur responsabilité en affirmant que le pouvoir d'achat des retraités serait préservé par la diminution d'un tiers de la taxe d'habitation cette année. Gros mensonge ! Déjà, les petites pensions ne paient pas de taxe d'habitation et subiront la désindexation. Les seuils d'exonération sont bas : moins de 43 000 € de revenu fiscal pour un couple, 27 000 € de revenu fiscal pour une personne seule. Il y aura bien des retraités qui vont bénéficier de cette baisse, mais cela restera marginal et le plus souvent ne compensera pas les diverses hausses. Au moment où les plus riches seront les grands bénéficiaires du budget 2 019 (3), la saignée que subissent les retraités est légitimement vécue comme une profonde injustice.

Au cœur de toutes les mobilisations, elle doit être combattue sans concession.

● Bernard LIOURE.

(1) Voir encadré.

(2) Par exemple dans le cadre du plan mobilité.

(3) Près de 6 % pour les 1 % de foyers fiscaux les plus riches, +17 % pour les 0,1 % des plus fortunés selon une étude des économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP).

## Les prix flambent

Selon l'Insee, les prix ont augmenté de 2,2 % en 12 mois (de septembre 2017 à septembre 2018)

Détails :

Alimentation : +3 %

Produits frais : +11,2 %

Fruits : +6,8 %

Légumes : +11,2 %

Entretien du logement : +2 %

Gaz (1) : +19,1 %

Transports : +4,9 %

Gazole : +21,2 %

Essence : +13,5 %

Timbres : +8,6 %

Services culturels : +1,6 %

Journaux : +5,5 %

Forfaits touristiques : +17,1 %

Quant aux complémentaires santé, les augmentations continuent. Si l'on s'en tient à la MGEN, après des majorations de cotisations de 5 % à 7,5 % au 1er janvier 2018, une nouvelle poussée est annoncée pour le 1er janvier 2019 : +3,5 % sur la formule « référence » et +5,69 % sur la formule « intégrale ».

Augmentation à laquelle il faut ajouter +5,8 % depuis le 1er novembre.

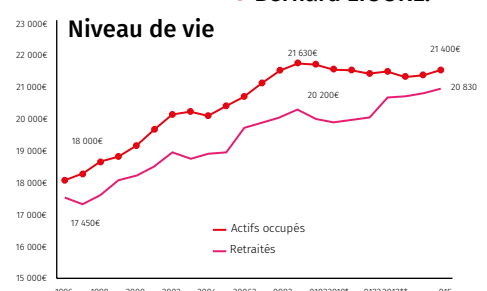
# Pour un débat honnête : ne pas confondre pouvoir d'achat et niveau de vie

Loin d'être innocentes, des tentatives de démonstrations par les politiques et certains médias font souvent un amalgame entre « niveau de vie » et « pouvoir d'achat » pour accréditer l'idée que les retraités vivraient dans l'opulence. Le pouvoir d'achat de la pension est la capacité à pouvoir acheter des biens et services grâce à cette pension. Certains, qu'ils soient actifs ou retraités, peuvent aussi disposer d'autres revenus ; mais, ceux-ci n'ont rien à voir avec la retraite qui, n'en déplaise à nos gouvernants, n'est pas une « allocation d'assistance ». Elle découle et fait suite au salaire. Loin d'être des rentiers invétérés, notons que sur 100 € disponibles (après

impôts) chez les couples de retraités, 89,70€ proviennent des pensions (1). « Le niveau de vie » auquel les médias font souvent référence est une autre notion : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc considéré le même pour tous les individus d'un même ménage (1UC au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans). Celui des retraités en France serait supérieur à celui de l'ensemble de la population (106 %) mais encore faudrait-il préciser que cet « ensemble de la population » inclut tous les individus, bébés,

personnes n'ayant jamais travaillé, etc. Si l'on compare le niveau de vie des retraités à celui des « actifs occupés », selon l'Insee, celui-ci n'est plus que de 97,34 %.

● Bernard LIOURE.





## En quittant l'autoroute entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône

Si le troisième jeudi de novembre lui est consacré et contribue à sa renommée, le Beaujolais ne peut se résumer à ce petit vin primeur de soif, le beaujolais nouveau, qui répond davantage à des pratiques publicitaires et festives qu'à un souci de qualité.

Toute autre chose est l'élaboration des beaujolais classiques qui veulent occuper une place originale dans la production française et mondiale. Certes cette vigne ne date pas d'hier et on peut imaginer Celtes, Grecs et Romains, circulant dans cet axe majeur de la vallée du Rhône, sacrifiant à Bacchus, à en juger les « vases à libation » découverts dans la région. Ce fut souvent et encore parfois le vin des brasseries lyonnaises ou parisiennes servi au verre ou au pichet sans lui accorder grande considération. Mais le travail des vignerons a su exploiter au mieux ce terroir granitique, schisteux et caillouteux des monts du Beaujolais, et tend à donner plus de force et de caractère à un vin naturellement gouleyant et fruité.

Le gamay, cépage emblématique de ce petit territoire enclos dans le département du Rhône et pour une petite part dans la Saône-et-Loire, a réussi là où il avait été rejeté de sa Bourgogne originelle. C'est un raisin noir à jus blanc qui donne au vin cette

couleur commune rouge tirant sur le violet mais, qui, pour autant, donne une palette gustative assez étendue suivant les appellations et les différents crus. En effet 12 appellations AOC se partagent le titre, aux Beaujolais et Beaujolais Villages, s'ajoutent 10 crus, Chénas, Chiroubles, Fleurie, Morgon et Moulin-à-Vent — les plus anciens depuis 1936 — Brouilly, Côte-de-Brouilly, Juliéna, Saint-Amour et Régnié dernier nommé en 1980.

Traditionnellement associés à la charcuterie, les crus plus structurés et puissants, tels Morgon, Juliéna ou Moulin-à-Vent, supportant quelques années de garde et plus proches des bourgognes, admettent le mariage avec viandes, volailles et sauces plus riches. Les vendanges passées, c'est le bon moment pour serpenter dans les villages d'un caveau à l'autre, d'un Mont à l'autre, d'un beaujolais à l'autre.

● Jacques HATTABLE.

### Cœur de veau au Beaujolais

Pour 4 personnes, préparer :  
Un cœur de veau — Quatre oignons — Un kilo de carottes — bouquet garni — Deux gousses d'ail hachées — 25 centilitres de bouillon de bœuf — ½ bouteille de Beaujolais — Sel, poivre.

Faire revenir le cœur dans une cocotte.

Hacher grossièrement les oignons, les mettre dans la cocotte avec le cœur et faire dorer faiblement.

Arroser avec le vin, faire réduire quelques minutes.

Mettre les carottes, le bouillon, le bouquet garni, l'ail, le sel et le poivre.

Couvrir et cuire à feu doux pendant une heure à une heure et demie.

# Jeux de lumière

## Les carrières de lumières, au cœur des Alpilles, aux Baux de Provence

Les Carrières de lumières, — autrefois la Cathédrale d'images (1) — proposent des expos de peintres mises en scène dans un cadre unique par ses dimensions des spectacles visuels avec une ambiance sonore.



Carrières de lumière : vers la salle « Cocteau »

### Le lieu

C'est un lieu unique, vestige de carrières de calcaire blanc, exploitées depuis l'Antiquité, mais surtout au XIXe siècle et jusqu'aux années trente ; de grandes salles, de grands murs, des piliers dégagés par la taille des pierres qui offrent des surfaces hautes de six à seize mètres. La carrière des Grands Fonds a servi de décor à Jean Cocteau en 1959 pour son film « Le Testament d'Orphée ». On peut en voir une évocation dans une des salles.

### Une immersion dans les images

En 1977, Albert Plécy, journaliste, peintre et passionné par le langage de l'image, a concrétisé en quelques mois le rêve de sa vie en transformant ce lieu inhospitalier en une salle de spectacles, à partir de simples diapositives agrandies mille fois. L'idée, c'est un cheminement dans les images, une immersion totale. C'est ce concept qui a été développé pendant une trentaine d'années par la Cathédrale d'images et depuis 2010 par les Carrières de lumières, avec une évolution technologique et l'utilisation du numérique. Le nouvel équipement, avec des procédés à la pointe de la technologie, utilise maintenant soixante-dix vidéoprojecteurs et serveurs pour projeter les tableaux numérisés sur les murs et le sol.

L'exposition en cours « Picasso et les maîtres espagnols » est ouverte jusqu'à tout début janvier 2019. Goya, Rusiñol, Zuloaga, Sorolla, Picasso, cinq artistes qui ont marqué la peinture espagnole et que l'on découvre ici avec des images grandioses et colorées, parfois en mouvement. Pour Picasso on voyage... cubisme, Demoiselles d'Avignon, mythe du

Minotaure, Guernica, période bleue, période rose...

Un spectacle d'une demi-heure qui peut être vu plusieurs fois à la suite pour mieux l'apprécier. On peut aussi se replonger dans la culture pop et retrouver le « flower power ».

Sur des musiques d'époque, Beatles, Jimi Hendrix, Rolling Stones, Beach Boys, Simon and Garfunkel, on se promène pendant une dizaine de minutes dans une ville imaginaire, aux murs colorés, envahie par des fleurs géantes.

La prochaine exposition « Van Gogh la nuit étoilée » promet le même enchantement.

### Modalités pratiques

Les tarifs et les horaires d'ouverture varient selon les saisons. Un conseil : fuir la période estivale, plus chère, mais surtout les parkings sont pleins (payants bien sûr) et même si l'intérieur des carrières est à une température agréable l'été, le nombre de visiteurs diminue considérablement le charme de la visite.

● **Gilberte MANDON.**

(1) Les successeurs du créateur de la Cathédrale d'images ont obtenu une double victoire dans le combat judiciaire qui les oppose à la mairie des Baux et à Culturespaces :

- en janvier 2018, le tribunal de Tarascon a condamné la commune des Baux de Provence, propriétaire du lieu, à verser 5,8 millions d'euros à l'entreprise fondée par Albert Plécy en 1977, pour l'avoir évincé illégalement des carrières des Bringasses et des Grands Fonds avant de confier l'exploitation du site à Culturespaces, via une délégation de service public ;
- en février 2018, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de Culturespaces (filiale d'Engie) pour parasitisme, devant verser trois cent mille euros aux ayants droit d'Albert Plécy (décédé en 1977) en réparation du préjudice subi.



Pablo Picasso



Un autre maître espagnol : Joaquim Sorolla y Bastida « Scènes de mer »

## *Autres lieux, autres jeux : La fête des Lumières à LYON le 8 décembre*

L'origine de cette fête est controversée : est-ce le vœu des échevins en pèlerinage à Fourvière pour demander à la Vierge Marie de protéger la ville de la peste le 8 septembre 1643 ou l'inauguration de la chapelle de Fourvière le 8 septembre 1852, reportée au 8 décembre à cause des terribles inondations de l'été 1852 ? Date que les autorités religieuses voulaient à nouveau repousser au 12 décembre à cause des intempéries, mais que les Lyonnais impatients ont choisi de fêter quand même en mettant des bougies ou des lampions à leurs fenêtres ? Bougies que l'on retrouve depuis, le 8 décembre de chaque année... À la nuit tombée.

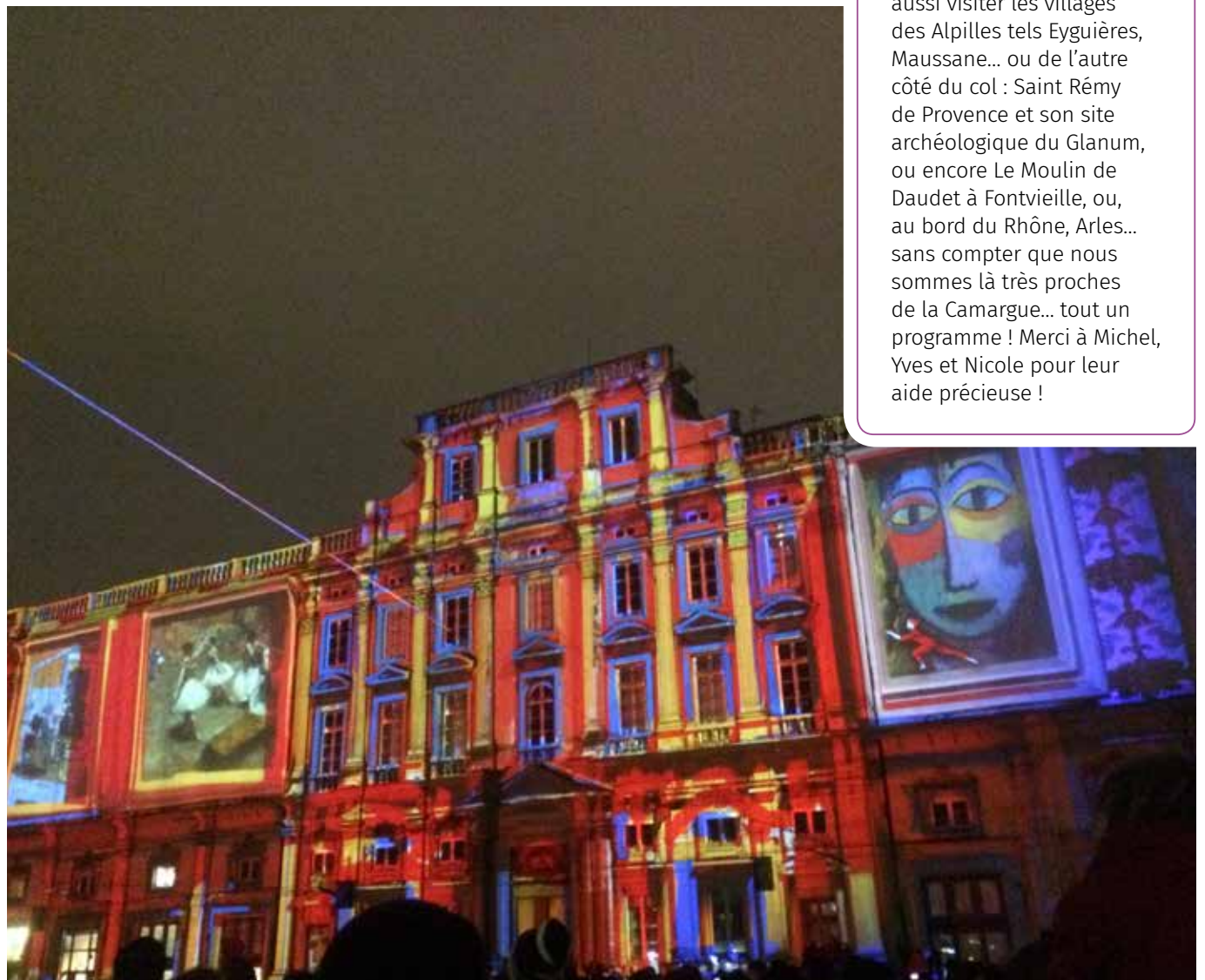
Aujourd'hui, et depuis 1989, le 8 décembre dure 4 jours...

Oui mais là, impossible de fuir la foule ! À la nuit tombée les rues du centre-ville de Lyon sont noires de monde.

Alors, comme il n'y a pas le choix, il vaut mieux s'organiser : prévoir ce qu'on veut tenter de voir, se donner des lieux de rendez-vous, repérer, voire réserver des « bouchons » pour faire la pause... bref une aventure à préparer si on veut en sortir les yeux brillants des belles images poétiques, féériques, qui font effectivement rêver. Le spectacle est sur les murs mais aussi bien vivant au détour d'une rue.

En savoir plus sur les soirées du jeudi 6 au dimanche 9 décembre 2018.

[www.fetedeslumieres.lyon.fr/fr](http://www.fetedeslumieres.lyon.fr/fr)



### Les incontournables

Aller jusqu'aux Baux ne peut se concevoir sans une visite du village et du château. Il est possible de prendre un billet jumelé Carrières — Château.

Pour se restaurer, il y a de nombreuses solutions plus ou moins onéreuses dans le village. Nous avons apprécié « Au Porte-Mages » où on peut déguster la gardiane de taureau, et bien d'autres choses, soit en terrasse, soit dans une belle salle voûtée du XVI<sup>e</sup> siècle, à un prix raisonnable, entre quinze et trente euros.

Dans les environs, on peut aussi visiter les villages des Alpilles tels Eyguières, Maussane... ou de l'autre côté du col : Saint Rémy de Provence et son site archéologique du Glanum, ou encore Le Moulin de Daudet à Fontvieille, ou, au bord du Rhône, Arles... sans compter que nous sommes là très proches de la Camargue... tout un programme ! Merci à Michel, Yves et Nicole pour leur aide précieuse !

# Nuit de cauchemar dans l'Aude



Après la décrue du Trapel, un affluent de l'Aude long de seulement 19 km — photo Claire M.

## L'Université d'Automne du SNUipp solidaire

Lors de l'ouverture de la 18<sup>e</sup> université d'automne du SNUipp à Port-Leucate le 19 octobre, le co-secrétaire départemental du SNUipp de l'Aude a pris la parole pour souligner l'importance du traumatisme qui affecte l'Aude. Il a appelé à la solidarité notamment en direction des quarante écoles dévastées.

« En accord avec le SNUipp des Pyrénées Orientales qui co-organise avec nous cette université d'automne pour la huitième année consécutive, nous reverserons l'intégralité des bénéfices réalisés par la vente de produits régionaux et de boissons au cours de ce week-end à Solidarité Laïque dont le SNUipp est adhérent ». Le SNUipp-FSU, au plan national, a relayé cet appel à solidarité.

**L'Aude (deuxième département le plus pauvre de France) avait déjà vécu semblable traumatisme en 1999 : vingt cinq morts, un disparu et des dégâts considérables. La reconstruction avait été longue, coûteuse et harassante. Des aménagements avaient été réalisés et ont certainement évité un désastre encore plus grand dix-neuf ans plus tard.**

En ce 15 octobre 2018, le département déplore quatorze morts et soixante-quinze blessés. Une première évaluation fait état de seize mille déclarations de sinistres réparties dans deux cents communes classées en « catastrophe naturelle » soit quasiment la moitié du nombre total de communes que compte le département. À cela ajoutons quatre ponts coupés, une multitude de routes emportées, des stations d'épuration détruites, des écoles, des gymnases, des piscines, des amas de véhicules, des tonnes de débris, Le coût final des dommages assurés est estimé à deux cents millions d'euros.

Comment ne pas s'émoouvoir du sort réservé à cette ville de Trèbes qui, après avoir vécu le cruel épisode des attentats au mois de mars dernier, compte désormais six résidents de moins ?

## Désolation

Des eaux qui montent furieusement en pleine nuit, des personnes qui se réfugient en toute hâte dans les étages ou sur les toits quand elles le peuvent, des secours qui s'organisent dans l'urgence et des pompiers qui ne savent plus où donner de la tête, et puis, à mesure que le jour se lève, des dégâts qui apparaissent, la désolation qui s'installe, des morts et disparus dont le décompte s'égrène tandis que les eaux, inexorablement, continuent de monter. Il ne faudra pas moins de cent quarante hélicoptères...

Le maire de Saint-Hilaire, dans la haute vallée de l'Aude, s'interroge : « Comment une vague de douze mètres de haut peut-elle se former dans la rivière le Lauquet (affluent de l'Aude) dont le cours ne mesure que trente-six kilomètres ?

Elle est passée au-dessus du pont avec une violence et une rapidité incroyable ». Ou encore ce Trébéen qui témoigne : « C'est arrivé à quatre heures du matin. J'étais devant la baie vitrée de ma maison et c'était un aquarium. Puis j'ai vu l'eau s'infiltrer. En quelques minutes je me suis retrouvé à nager dans mon salon. Tout a été éventré chez moi, il y avait plus de deux mètres d'eau dans la maison, la rue était un torrent furieux. Maintenant j'ai une benne devant chez moi et je vais tout jeter. C'est quarante ans de vie perdue en deux heures. »

## Formidable solidarité

Depuis, une formidable solidarité s'est mise en œuvre : bénévoles locaux ou d'ailleurs pour le nettoyage, dons multiples venus de partout. Il en faudra encore et encore car le bilan s'annonce incroyablement lourd. L'Aude panse tant bien que mal ses nombreuses plaies. Après l'aide matérielle, c'est l'aide financière qui sera la bienvenue. Elle a déjà commencé de la part de particuliers, d'associations. Malgré les promesses d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe, il est regrettable que les assureurs aient annoncé dès leurs premières interventions auprès des sinistrés, que ceux-ci n'échapperaient pas au paiement des franchises.

Pour sa part, le SNUipp-FSU suggère d'adresser des dons à Solidarité Laïque dont il est membre.

Place à la reconstruction !

● Alain CAZANAVE.

